

VENT d'OUEST

Mai 2018

Compte Rendu de CTL de la DCF Centre-Ouest



Le 24 avril 2018 se tenait un Comité Technique Local prévu sur la journée entière comportant différents points présentés seulement pour information. A la demande des Organisations Syndicales (OS), la matinée a été consacrée à la mission de contrôle fiscal (avec notamment l'examen de la réforme des indicateurs du CF). L'après-midi a permis de continuer l'analyse de la mission de contrôle fiscal et d'aborder la « densification » de l'immeuble Solférino à RENNES et le déploiement de SIRHIUS.

Compte Rendu des Débats

En réponse aux déclarations liminaires des OS, le directeur a indiqué qu'il ne partageait pas nos inquiétudes quant à l'évolution de nos missions : projet CAP 2022, risque de privatisation de certains services (à titre d'exemple, la disparition des missions des géomètres du cadastre et les missions fiscales réalisées par la poste moyennant 50 €).

Un débat assez long s'est instauré entre le directeur et les OS sur les différentes missions dont l'évolution nous paraît poser problèmes : service du cadastre, accueil physique à la DGFIP, mission des organismes agréés, nouvelles règles de gestion des agents (affectation des agents au département avec comme conséquence la fin de la garantie du maintien à la résidence). De manière surprenante, le directeur ne voit pas de problème dans cette évolution particulière du service public. Nous ne partageons pas son optimisme.

Concernant la mission du Contrôle Fiscal proprement dite :

➤ réforme des indicateurs et organisation de la programmation :

La circulaire du 05/12/2017, qui met en place la refonte des indicateurs à compter du 01/01/2018, crée notamment 3 nouveaux indicateurs avec une cible nationale élevée : il s'agit de la qualité des fiches de programmation (cible de 50% avec rappels supérieurs à 40 000 €), de la qualité du CSP (cible de 55% avec rappels supérieurs à 40 000 €) et de la qualité du contrôle (cible de 50% avec rappels supérieurs à 40 000 €).

La circulaire prévoit de diversifier les modes de contrôle des entreprises et instaure de fait une augmentation des objectifs de 5% pour les vérificateurs (avec en moyenne 12 VG + 1 EC (Examen de Comptabilité) + 1 CSP).

D'après la Direction, l'EC permet de sécuriser les nouveaux vérificateurs. A la rigueur, si les plus expérimentés ne veulent pas faire d'EC, aucun problème pour qu'ils ne fassent que des VG et que les EC soient confiés aux plus jeunes. Dans tous les cas, les objectifs globaux d'une moyenne de 14 dossiers par agent sur la brigade doivent être respectés, sachant que la norme de 12 n'existe plus !

Nous avons ensuite évoqué les grandes difficultés rencontrées par les agents à la fois pour trouver des dossiers à faire en EC et pour mettre en oeuvre cette procédure. Pour l'instant, la direction se contente de l'examen qui a été réalisé par un groupe de travail interne à la DIRCOFI CO, des EC réalisés en 2017 (entre 30 et 50 dossiers). Il en ressort une note interne du 6 avril 2018 sur les conseils, pratiques et autres recommandations, notamment sur le contact préalable avec l'entreprise, la matérialisation du débat oral et contradictoire et la critique de la qualité des FEC remis.

Commentaires de la CGT : Le véritable bilan de cette nouvelle procédure se fera « avec le recul », comme il est écrit dans la circulaire du 5 décembre 2017, signé par M. Bruno Parent. En attendant, les services devront s'atteler à ce nouveau mode de contrôle avec le but clairement affiché d'en faire plus !...

➤ S'agissant de la programmation, alors que tous les services de programmation se voient imposés 5% de production supplémentaire, ce sont 15% en plus qui sont demandés à la BEP de la DCF CO. A notre question sur la motivation de *cet excès d'honneur*, La direction a paru découvrir cet objectif pour finalement reconnaître que cette augmentation a été décidée par la Centrale qui pointe plus particulièrement la BEP de Rennes que les autres services. Quand à savoir pourquoi, pas de réponse. Par ailleurs, nous avons mis en avant la qualité très moyenne des fiches proposées par la MRV (Mission Requêtes et Valorisation de la Centrale) ainsi que la manière quelque peu particulière de cette mission pour l'évaluation de ses propres résultats.

Commentaire de la CGT : La suggestion de la direction, consistant à alléger la rédaction de tout ou partie des 3909 pour répondre à ce nouvel objectif, ne paraît pas être en adéquation avec les observations des vérificateurs de la DIRCOFI CO qui soulignent la qualité des fiches 3909 établies par la BEP de Rennes et leur facile compréhension. Avec le recul, nous ferons le point... !

➤ l'évolution de la Brigade Patrimoniale (BPAT) :

Depuis le 01/09/2017, la mission de la BPAT est réorientée vers l'analyse risque en liaison avec la BEP pour une centaine de dossiers.

Il nous a été précisé que le CSP du dossier du dirigeant relevait en principe du vérificateur VG, seules les problématiques plus complexes relèveraient de la BPAT : contrôle de l'évaluation des titres, stratégie patrimoniale du dirigeant ou galaxie importante de sociétés. Une formation sera proposée aux vérificateurs pour se familiariser avec l'évaluation des titres.

➤ contrôle fiscal informatisé:

Une note de service du 29/12/2017 fait le bilan du groupe de travail sur le contrôle fiscal en environnement informatisé. Elle met en exergue la faible utilisation des fonctionnalités d'ALTO 2 et la réalisation trop rare de traitements informatiques. Elle préconise une inscription massive des

vérificateurs au stage « CALC pour le contrôle fiscal ».

Les OS ont signalé que les vérificateurs n'ont pas tous les compétences ni les appétences nécessaires pour mettre en œuvre la procédure de l'article L 47 A II du LPF et réaliser des traitements informatiques (type ACL solutions) et regretté que les ALTO filters ne soient pas systématiquement testés par le logiciel ALTO 2. Par ailleurs, il est apparu à de trop nombreuses reprises que des FEC soient validés par le testeur en ligne de Bercy mais bloqués par nos logiciels.

La direction s'est étonnée de la faiblesse du nombre de dossiers avec application des amendes FEC et nous a informé de la mise en place du réseau ALTO 2 à la DIRCOFI CO avec 1 référent par brigade.

➤ S'agissant de l'expérimentation en cours du suivi de compétences des vérificateurs et de l'évaluation prévue tous les 5 ans des agents, le directeur estime qu'il est bon pour les nouveaux agents mais aussi pour les anciens de faire le point, par exemple, sur **leurs** besoins de formation.

En revanche, l'ensemble des OS estime que l'objectif de ce bilan quinquennal vise plutôt à faire partir les vérificateurs considérés comme moins « efficaces » ! Par ailleurs, il pourra servir de base à la mise en place du RIFSEEP et de la prime à la « *gueule* » !...

➤ S'agissant de RIALTO Memo, la direction semble déçue de la manière dont les agents remplissent l'application. Nous avons précisé que pour nous la fiche de synthèse des investigation était bien plus efficace.

Dans le cadre du contrôle interne prévu sur RIALTO, un des points examinés portera sur la « complétude » de RIALTO Memo.

Sur les autres sujets abordés :

➤ Situation des divisions 1 (RH) et 5 (affaires juridiques) :

La division 1 a rencontré des difficultés en fin d'année liées à la fusion avec l'ex-DCF Centre. Elle doit désormais se concentrer aussi sur le passage à SIRHIUS prévu fin mai 2018. Suite à nos nombreuses interventions, la Direction a précisé que, jusqu'au 1^{er} janvier

2019, ce service resterait complet avec 1 A, 2 B et 1 C. Par ailleurs, un poste B vacant ayant été supprimé lors du CTL emploi du 22/12/2017, par anticipation du déploiement de SIRHIUS, tous les agents actuels ont vocation à rester dans la Division 1 avec redéploiement sur d'autres missions que celle du RH d'un B après le 1^{er} janvier 2019.

Commentaire de la CGT : nous espérons que ce poste ne sera pas gelé lors du prochain mouvement de mutation.

La division 5 a dû absorber le stock de contentieux provenant de l'ex-DCF Centre et espère pouvoir gérer plus sereinement le flux des réclamations en 2018.

➤ immeuble Solférino de RENNES :

Des travaux sont prévus pour juin et tout début juillet 2018. Il s'agit d'une opération en cascade : tout d'abord, déplacer les deux collègues de la Délégation du 5^{ème} au 4^{ème} étage, puis supprimer les deux salles de réunion du 5^{ème} pour consacrer toute l'aile du bâtiment à la BII, et enfin emménager l'ensemble de la BPAT au 2^{ème} à la place actuelle de la BII. Par ailleurs, des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité de l'accès piéton sont prévus pour le bâtiment Solférino.

Commentaires de la CGT : cette nouvelle organisation nous paraît répondre aux intérêts

du service, tout en respectant les conditions de travail des agents.

➤ déploiement de Sirhius :

En raison de l'arrêt d'AGORA le 25/05/2018, la bascule vers Sirhius aura lieu à compter du 29/05/2018. Une e-formation est prévue pour les agents sous forme de copies écrans.

En raison de l'importance de l'ordre du jour de ce CTL, l'examen de la partie bilan de la formation professionnelle (ForPro) a été reporté au prochain CTL prévu le 07/06/2018. Pour autant, les propos de notre déclaration liminaire ont fait l'objet d'un intense débat sur le sujet de la ForPro. En effet, la CGT déplore l'absence de bilan pour les agents de l'ex-dircofi centre. Il n'y aurait pas de bilan non plus sur l'utilisation de leur budget comme sur le tableau de veille sociale. C'est trop difficile à faire!!! Rappelons quand même que ce bilan est obligatoire, nous n'avons pas décidé de la disparition de cette Direction, à l'Administration d'en tirer toutes les conséquences ! Les agents du Centre ont les mêmes droits que les autres. Cet épisode nous conforte dans cette impression, déjà dénoncée, d'une fusion absorption avec l'application des méthodes et pratiques de l'Ouest à l'ensemble de la nouvelle Direction...

Notre Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Suite à la demande des organisations syndicales, ce CTL a notamment pour ordre du jour les nouveaux indicateurs du contrôle fiscal.

Depuis plusieurs mois nos responsables politiques insistent sur l'importance du contrôle fiscal érigé comme une priorité. Vu la manière dont sont traitées leurs autres priorités comme celles d'un service public ferroviaire de qualité, d'un accès aux études supérieures pour tous ou encore de l'accompagnement humain des personnes dépendantes, vous pouvez comprendre à quel point nous sommes inquiets.

Depuis plusieurs années, la CGT (et elle n'est pas seule) alerte sur la désorganisation de nos services qui génère des résultats du contrôle fiscal en constante baisse (le directeur général des finances publiques admet dans sa circulaire du 5 décembre 2017 que : « les résultats, tant quantitatifs que qualitatifs, sont en deçà des attentes »). Cette baisse des résultats du contrôle fiscal a pourtant été occultée par la mise en

place du STDR qui a permis de faire rentrer l'argent dans les caisses en limitant les poursuites fiscales et judiciaires selon le principe si cher à un ancien président du "plaider coupable" qui permet aux plus puissants de négocier leur peine. Aujourd'hui, cette source se tarit et les résultats officiels plongent. Il était donc temps de changer le "thermomètre" ; ainsi, l'indicateur relatif au nombre de contrôles externes est supprimé. En revanche, le nombre de dossiers demandés à chaque intervenant du CF est augmenté sous couvert d'un gain de temps, tandis que sera affiché au Parlement un nombre global inchangé mélangeant VG, EC et CSP.

Dans le même temps, le projet CAP 2022 suscite l'inquiétude et la colère chez l'ensemble de nos collègues. Comme pour les cheminots, notre statut serait remis en cause. Même si cette réforme ne doit concerner que les futurs salariés, nous ne pouvons pas l'accepter. Les précédents de France Télécom et de La

Poste montrent à quel point la coexistence de deux systèmes de salariat est néfaste.

CAP 2022 sert d'habillage à la suppression programmée de milliers d'emplois stables à la DGFIP en programmant la privatisation, voire même l'abandon de pans entiers de nos missions (cadastre notamment ...). Notre ministre explique tranquillement dans une émission télé que ce sera dans ses services que seront faits les plus gros efforts. Entendons nous bien, ce monsieur va évidemment conserver sa cuisinière, ses deux chauffeurs, ses trois gardes du corps, ses quatre majordomes, ses cinq collabo-rateurs, ses six, etc... Entendons nous bien, encore une fois, ce sont dans nos directions que la plus grosse partie des emplois sera supprimée.

Dans ce contexte, la révision des règles de gestion est lourde de conséquence. Son objectif essentiel (une fois passé la fumeuse dé-centralisation) est en effet d'éviter les soit-disant sur-effectifs. Or, après 38 000 suppressions d'emplois déjà réalisées depuis 15 ans, l'idée d'un quelconque sur-effectif nous semble absurde. En fait, il faut bien comprendre ce que cette

révision va avant tout entraîner, à savoir la fin de la garantie de maintien à résidence dans le cadre d'une réorganisation de services. Nous ne sommes pas dupes : les réorganisations avec suppression d'emploi constituent l'objectif réel de ce programme.

Les agents de la DIRCOFI Centre-Ouest n'ont plus le sentiment d'être épargnés. Ils l'ont d'ailleurs largement démontré avec près de 30 % de grévistes le 22 mars dernier et même 100 % dans un service. Lors de nos débats, nous reviendrons en détail sur le lien entre ce taux de grévistes et la nouvelle organisation du contrôle fiscal.

Sur le bilan de la formation professionnelle qui nous est présenté, nous nous étonnons de l'absence de bilan pour les agents de l'ex-dircofi centre sur la période du 1^{er} janvier au 31 août 2017. Cela signifie-t-il que ce bilan ne sera présenté dans aucune instance représentative des personnels? Procéderez-vous de la même manière pour le bilan d'activité et le bilan d'utilisation du budget ?

La délégation CGT était composée d' Isabelle DUCHEMIN, Michel MAGREZ et Jérôme DESBROUSSES.

Pour toute précision complémentaire n'hésitez pas à les contacter.

Lors du prochain CTL, la CGT comme à son habitude portera en points divers tous les problèmes quotidiens rencontrés par les agents. Dès maintenant, faites nous remonter vos « coups de gueule », vos difficultés, vos interrogations

Ce compte rendu vous a intéressé ? La Charte informatique ne nous permet pas de le diffuser par mel sans votre accord. Pour recevoir nos prochaines informations par mel, contactez nous à l'adresse suivante : cgt.dircofi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr ou remettez le bulletin ci-dessous à l'un de nos militants

NOM : _____

STRUCTURE : _____

Adresse Mel :

☒ Je souhaite recevoir des informations de la CGT

☐ Je souhaite adhérer à la CGT

PRENOM : _____

SITE : _____

